

Association Hors-Pistes – Exercice Clos le 31 décembre 2025
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

HORS PISTES

67 La Canebière
13001 Marseille

SIREN 795 204 239

Association régie par la loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

BUSSETTA Anita
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence
SAS A.B.A
ZA ANJOLY
80 Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES
Tel. : 04.42.98.76.48

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association « **Hors-Pistes** »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 26 juin 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association HORS PISTES**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les règles et méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2025, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes.

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025

Association Hors Pistes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'**Association HORS PISTES**.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'**Association HORS PISTES** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'**Association HORS PISTES**, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'**Association HORS PISTES**.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025
Association Hors Pistes

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vitrolles,
Le 22 mai 2026

Madame BUSSETTA Anita
Commissaire aux Comptes

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	19 990	14 866	5 124	6 932
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	3 893		3 893	3 893
	TOTAL (II)	23 883	14 866	9 017	10 825
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	96 497	250	96 247	50 719
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	617 730		617 730	583 431
	Charges constatées d'avance	7 344		7 344	8 398
	Valeurs mobilières de placement	61		61	61
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	330 483		330 483	361 450
	TOTAL (III)	1 052 115	250	1 051 865	1 004 058
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		1 075 998	15 116	1 060 882	1 014 883

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

3 893

3 893

(2) dont créances à plus d'un an

ANITA BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscriit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Total des fonds propres (situation nette) Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Total des autres fonds propres Total des fonds propres	31/12/2025	31/12/2024
		77 213	45 958
		17 182	31 255
		94 395	77 213
		699	872
		699	872
		95 094	78 085
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public Total des fonds reportés et dédiés		10 600
			10 600
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges Total des provisions	22 958	23 433
		22 958	23 433
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance (1) Total des dettes		
		68 583	90 024
		53 449	41 188
		38 352	2 563
		782 447	768 991
		942 830	902 766
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 060 882	1 014 883
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	17 182,46	31 254,52
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	942 830	902 766
	(2) Dont emprunts participatifs		

Anita RUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 405	3 560
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	141 603	86 227
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	850 204	945 026
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	100	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		11 726
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	8 122	29 201
	Utilisations des fonds dédiés	10 600	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	77 625	40 039
Total des produits d'exploitation		1 090 659	1 115 779
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	634 219	644 383
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 468	26 816
	Salaires	300 568	290 631
	Cotisations sociales	95 821	69 757
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 169	3 161
	Dotation aux provisions	7 647	7 887
	Reports en fonds dédiés		10 600
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6 961	57
Total des charges d'exploitation		1 075 854	1 053 292
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 805	62 487

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 805	62 487
PRODUITS FINANCIERS	De participation	2 377	2 092
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		2 377	2 092
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 377	2 092
RESULTAT COURANT avant impôts		17 182	64 579
	Produits exceptionnels		441
	Charges exceptionnelles		33 647
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(33 205)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			119
TOTAL DES PRODUITS		1 093 036	1 118 313
TOTAL DES CHARGES		1 075 854	1 087 058
EXCEDENT ou DEFICIT		17 182	31 255
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Anita BUSSETTA

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..). Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous.

Les principales modifications concernent le reclassement des charges et produits exceptionnels (y compris quote part de subvention d'investissement) dans le résultat d'exploitation et le reclassement des transferts de charges en déduction des charges d'exploitation.

Informations générales complémentaires

Objet social de l'entité :

Hors Pistes vise à promouvoir l'interculturalité sous toutes ses formes, et à créer des opportunités de rencontres et d'apprentissages mutuels. Elle défend une citoyenneté consciente et active ainsi que la valorisation des savoirs et des connaissances, comme facteurs d'émancipation et de capacité d'action.

Nature et périmètre des activités :

Mobilité éducative à l'international et développement local.

L'association réalise d'une part des projets de mobilité internationale.

Cette mobilité internationale se traduit par plusieurs types d'opportunités, accessibles selon les publics :

1. Des missions de volontariat international pour les jeunes à l'international et en France : ouvertes à tous sans conditions de diplômes ou de ressources, les missions proposées sont accessibles aux 18-30 ans sur la base de leurs motivations. Elles peuvent durer de 2 semaines à 12 mois et sont d'intérêt général.
 2. Des échanges interculturels de jeunes : nous accompagnons des groupes de jeunes de 13 à 30 ans qui partent à l'international afin d'explorer une thématique avec des jeunes d'autres pays, l'objectif est de permettre la rencontre interculturelle et constitue un premier départ pour certains.
 3. Un accompagnement pour trouver un stage en entreprise en Europe pour les demandeurs d'emploi de la région PACA : en partenariat avec Pôle Emploi et Parcours Le Monde Sud-Est, nous soutenons les personnes dans leur recherche de stage et dans la préparation et le suivi de leur départ à l'étranger afin qu'il constitue une plus-value dans leur parcours professionnel.
 4. Des opportunités de formation à l'international pour les acteurs de l'animation, du social et de l'éducation : les formations, d'une durée de 5 à 7 jours en général, portent sur des sujets spécifiques et réunissent des représentants de différents pays en utilisant des méthodologies d'intelligence collective.
 5. Un accompagnement des organismes dans leurs projets de mobilité internationale : nous accompagnons sous diverses formes les organismes souhaitant développer la mobilité de leurs publics ou l'accueil d'internationaux dans leur structure. Nous pouvons intervenir auprès des associations, des collectivités territoriales, des organismes de formation et des établissements scolaires. D'autre part, à l'échelle locale et régionale cette fois, Hors Pistes développe différents types d'actions éducatives liées à nos champs d'expertise : le dialogue interculturel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active, le développement personnel, l'intelligence collective, l'éducation populaire, le développement durable, les langues.
1. des ateliers ouverts auprès de divers publics (nous recherchons la rencontre et la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

mixité sociale)

2. des interventions en partenariat avec des acteurs locaux (collèges, lycées, collectivités, associations)

3. des formations thématiques courtes (1 à 2 jours) et adaptées aux professionnels, bénévoles ou volontaires en service civique

4. des événements conviviaux ouverts à tous

Moyens mis en œuvre :

Moyens techniques

L'association loue des locaux de 180m2 depuis le 1er septembre 2021 et situés au 67 la Canebière 13001 Marseille. L'association loue également 2 appartements à Marseille et un appartement à Manosque pour y loger les volontaires accueillis lors de leur mission.

Moyens financiers

L'association dispose de fonds publics sous la forme de subventions aux projets ou de marchés publics, détaillés dans la présente annexe. L'association a bénéficié en 2022 de 3 subventions d'investissement pour un montant total de 3094.80 € destinées à financer l'acquisition d'équipement d'adaptation au poste de travail pour les personnes en situation de handicap. L'association réalise également des prestations de formation, d'accompagnement ou de coordination de projet.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	7 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 735		1 111
TOTAL	21 725		1 111
Prêts, autres immobilisations financières	3 893		
TOTAL	3 893		
TOTAL GENERAL	25 618		1 111

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			7 990	7 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 846	12 000	12 000
TOTAL		2 846	19 990	19 990
Prêts, autres immobilisations financières			3 893	3 893
TOTAL			3 893	3 893
TOTAL GENERAL		2 846	23 883	23 883

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		4 260	1 598		5 858
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 533	1 321	2 846	9 008
TOTAL		14 793	2 919	2 846	14 866
TOTAL GENERAL		14 793	2 919	2 846	14 866
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 598				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 321				
TOTAL	2 919				
TOTAL GENERAL	2 919				

ATTENTION : RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Anita BISSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	45 958	31 255		0	77 213
Excédent ou déficit de l'exercice	31 255	31 255-	17 182		17 182
Subventions d'investissement	872			173	699
TOTAL I	78 085		17 182	173	95 094

ATTENTION : RESULTAT BILAN different RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	10 600		10 600				
2024 DR1 FDVA BENEVOLE	1 000		1 000				
2024 CR DYN VOL	9 600		9 600				
TOTAL	10 600		10 600				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inserti auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	23 433	7 647	8 122		22 958
TOTAL	23 433	7 647	8 122		22 958

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		250			250
TOTAL		250			250
TOTAL GENERAL	23 433	7 897	8 122		23 208

Dont dotations et reprises d'exploitation		7 897	8 122		
---	--	-------	-------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 893	0	3 893
Clients douteux ou litigieux	250	250	
Autres créances clients	96 247	96 247	
Personnel et comptes rattachés	20	20	
Divers état et autres collectivités publiques	595 089	595 089	
Débiteurs divers	1 525	1 525	
Charges constatées d'avance	7 344	7 344	
TOTAL	704 368	700 475	3 893

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	68 583	68 583		
Personnel et comptes rattachés	28 769	28 769		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 015	20 015		
Autres impôts taxes et assimilés	4 665	4 665		
Autres dettes	38 352	38 352		
Produits constatés d'avance	782 447	782 447		
TOTAL	942 830	942 830		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et infor.	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	595 566
Total	595 566

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 480
Dettes fiscales et sociales	40 219
Total	79 699

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 344
Total	7 344
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	782 447
Total	782 447

Subventions d'équipement

L'association a perçu des subventions d'investissement de l'AGEFIPH pour un montant total de

3 094.85€ détaillé comme suit :

- le 13/01/2022 : subvention de 1 000 € destinée au financement exceptionnel pour la mise en oeuvre du télétravail à travers l'acquisition d'un ordinateur et d'un siège adaptée pour une salariée.

Le montant des acquisitions s'élève à 1 000 € dont 205.30 € pour le siège et directement comptabilisé au compte 6063 (intégralement repris) et 794.70 € pour

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'ordinateur comptabilisé en immobilisation et repris au même rythme que l'amortissement(3ans)

- le 19/04/2022 : subvention de 999.90 € au titre de l'aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées destinée à l'acquisition d'un poste de travail (ordinateur + écran) pour une salariée.

Le montant de l'acquisition s'élève à 1 011.85 € pour le poste de travail comptabilisé en immobilisation et repris au même rythme que l'amortissement(3 ans)

.- le 13/06/2022 : subvention de 1 094.95 € au titre de l'aide à l'adaptation des situations de travail

des personnes handicapées destinée à l'acquisition d'un siège adaptée pour une salariée.

Le montant de l'acquisition s'élève à 1 034.80 pour le siège comptabilisé en immobilisation et repris au même rythme que l'amortissement(10 ans).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CD13	31 050
CR PACA	10 125
E+	738 208
ETAT	66 598
VILLE	4 050
Total	850 031

Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants :

Suivant l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 00 0€ et recevant une plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'obligation de publier dans le compte financier ces rémunérations et avantages en nature reviendrait dans le cas présent à communiquer une information à caractère personnel et individuel.

Cette information n'est donc pas donnée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 940 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association constate l'engagement lié à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite en provision pour charges.

La provision constaté au titre de 2025 s'élève à 22 958 €.